



CREUSE 2018

**L'action de l'État
au coeur
des territoires**

1. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

La sécurité publique et la prévention de la délinquance	p 3
La sécurité routière et l'amélioration des infrastructures	p 4
L'adaptation des moyens de l'État à la menace terroriste	p 5
L'anticipation et la gestion des crises	p 5
La sécurité et la protection du consommateur	p 6
La sécurité alimentaire et la protection animale	p 7

2. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

La situation du marché du travail à fin décembre 2018	p 9
Le soutien à l'activité économique	p 9
Le plan particulier pour la Creuse	p 11
L'accompagnement des ex-salariés de GM&S Industry et le suivi de l'activité de LSI Industry	p 14
L'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi	p 15

3. GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ

Le logement d'abord – favoriser le passage de l'hébergement au logement	p 17
L'accueil, l'hébergement et l'insertion	p 17
La santé publique et environnementale	p 19
La promotion de la pratique des activités physiques et sportives	p 19

4. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

L'économie agricole	p 20
La politique culturelle au service du territoire	p 21
Les installations classées pour la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables	p 23
La politique de la ville	p 25
Les concours financiers de l'État	p 26
Focus sur le soutien aux investissements des collectivités locales	p 27
Organisation territoriale – Contrôle de légalité et conseil aux élus	p 28
Contractualisation 2018 – 2020 avec le Conseil Départemental de la Creuse	p 28

5. MODERNISER L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

La dématérialisation des procédures administratives	p 30
L'adaptation progressive du réseau territorial de la DDFIP	p 30

6. SOUTENIR L'ACTION ÉDUCATIVE

Les principaux chiffres	p 31
L'enseignement hors établissements scolaires	p 31
Les résultats aux examens de la session 2018	p 32

7. QUELQUES TEMPS FORTS de l'année 2018

Prélèvement à la source	p 33
Visites ministérielles	p 33

1. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

La sécurité publique et la prévention de la délinquance

En zone gendarmerie, la délinquance pour l'année 2018 subit une légère hausse de 3,21 % par rapport à 2017 pour s'établir à 3089 faits constatés. Les atteintes aux biens connaissent une évolution contrastée : une baisse (- 10%) est enregistrée en zone gendarmerie alors qu'une hausse est constatée en zone police (8,13%)

Alors que l'année 2017 était marquée par une augmentation des cambriolages, notamment dans les locaux affectés à l'habitation principale, un plan de lutte contre ce type d'infractions déployé en 2018 a montré son efficacité puisque l'ensemble des agrégats liés aux cambriolages connaît une baisse significative en zone gendarmerie (-27,70%) comme en zone police avec une baisse de 3,70 %.

Les escroqueries, les infractions économiques et financières restent un point sensible avec une augmentation de 14 faits en zone gendarmerie et de 16 faits en zone police.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique de la personne (AVIP) ont connu en 2018 une hausse franche notamment au printemps et à l'automne. Les faits se situent essentiellement dans la sphère familiale. En effet, les violences conjugales et intrafamiliales sont en nette hausse. La misère sociale, la consommation excessive d'alcool et les fortes chaleurs de l'été peuvent constituer des facteurs d'explication. De manière plus générale, la politique pénale du Parquet de Guéret et les dispositifs de prévention mis en place par l'autorité préfectorale conduisent à la libération de la parole et permettent d'obtenir davantage de signalements.

Les faits de grande criminalité ont augmenté en zone gendarmerie de 5 unités pour un taux de résolution de 57,1 %. il y a lieu de relever que 3 trafics de stupéfiants ont été démantelés en 2018 sur le département.

Concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants, la hausse est sensible en zone gendarmerie. La recherche accrue de l'usage de stupéfiants sur les conducteurs de véhicule sera poursuivie en 2019.

Dans le cadre de la Mission de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), une enveloppe d'un montant de 19 898,40 € a permis de financer 11 projets dont 6 au titre de la prévention des conduites addictives (Ligue Nationale contre le Cancer, Lycée Professionnel d'Aubusson, Lycée Pierre Bourdan Guéret, UFOLEP23, EPLEFPA d'Ahun, CDAD), 1 au titre de l'accompagnement des populations les plus vulnérables (Fédération Alcool Assistance), 2 au titre de la conduite des actions de formation (CAVL Guéret, CDOS) et 2 au titre d'actions d'études, de diagnostics et de communication (ANPAA, Creuse Oxygène).

Les perspectives 2019 consistent notamment à responsabiliser la population, à développer les partenariats de sécurité ainsi que la vidéoprotection et à intensifier les contrôles des flux.



La sécurité routière et l'amélioration des infrastructures

	nombre d'accidents	tués	blessés	dont hospitalisés
année 2018	61	6	77	49
zone gendarmerie	55	6	70	44
zone police	6	0	7	5

En 2018, 6 morts ont été recensés sur les routes creusoises contre 9 en 2017. Par catégorie d'usagers, la mortalité routière a concerné 5 hommes et 1 femme dont :

- 1 piéton
- 4 conducteurs de voiture
- 1 passager de voiture.

Sur les 6 victimes, 2 personnes étaient âgées de 20 à 25 ans, 2 de 65 à 80 ans et 2 de plus de 80 ans.

En 2018, on comptabilise 61 accidents corporels (contre 72 en 2017 - soit une baisse de 15,28 %). Le nombre de blessés hospitalisés (+24h) a, quant à lui, nettement diminué (-25,76%).

L'analyse de ces accidents corporels montre que leurs principales causes sont : 26 % dus à une vitesse excessive ou inadaptée, 15 % au refus de priorité et 13 % à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants.

En matière de prévention, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) a financé 26 actions portées par les partenaires pour un budget de 36 916 € : 10 actions ont concerné les jeunes et les 2 roues, 4 actions les seniors, 3 actions le risque routier professionnel, 1 la vitesse, 2 les addictions (alcool et stupéfiants) et 3 actions d'autres thèmes tels que l'éclairage automobile, l'initiation à la sécurité routière pour les 7-11 ans ou la fatigue au volant. Trois actions de communication ont également été mises en place sur les aires de repos (2 pendant l'été et 1 au début de l'hiver).

Les services de la DIRCO sont intervenus sur 1400 incidents en 2018 (accidents, pannes, objets, animaux...) sur la partie Creusoise de la RN 145.

Dans le cadre de la viabilité hivernale 2018-2019, ils ont effectué 168 patrouilles de surveillance du réseau et sont intervenus 106 fois en salage. Pendant l'hiver, 1528 tonnes de sel ont été utilisées pour déneiger la RN145.

Dans le cadre de la politique de lutte des prises à contre sens, des travaux d'amélioration de lisibilité (réduction géométrique et pose de panneaux B1J) ont été réalisés sur 3 échangeurs de la RN 145 (Saint Vaury, La Prade et Le Trois et demi - bretelle) en septembre 2018 pour 200 000 € TTC.

Une journée de sensibilisation sur la sécurité des agents aux abords des chantiers en partenariat avec la DREAL sur contrôle terrestre a été organisée le mardi 16 octobre sur l'aire de service de Parsac.

L'adaptation des moyens de l'État à la menace terroriste

La lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation a, une nouvelle fois, impacté l'activité des services pour mettre en œuvre les mesures de sécurité nécessaires à la protection du public et des sites sensibles. La loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure permet de doter l'État de nouveaux moyens juridiques de droit commun afin de mieux prévenir la menace terroriste hors période d'état d'urgence, notamment en ce qui concerne la sécurisation des lieux ou des événements.

Suite à l'attentat de Strasbourg du 11 décembre 2018, des mesures immédiates ont été mises en œuvre en concertation avec le Procureur de la République : contrôles des clubs de tir sportif, suivi administratif accentué de la détention d'armes et renforcement du dialogue avec les maires susceptibles d'être concernés par la prévention de la radicalisation.

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), une enveloppe d'un montant de 27 000 € a été attribuée à la Préfecture de la Creuse afin de financer 9 projets dont 7 au titre du programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance (AECJF, CDAD, AGORA, CAVL Guéret, FOL23) et 2 au titre du programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes (ARAVIC, Conseil Départemental). Une enveloppe spécifique d'un montant de 4 000 € a été également engagée pour les actions de prévention de la radicalisation ce qui a permis de financer un projet initié par la Fédération des Oeuvres Laïques.

L'anticipation et la gestion des crises

La gestion des événements et des crises au cours de l'année 2018 :

- Episode neigeux (8 et 9 février) ; le PISO (plan intempéries sud-ouest) a été déclenché et le Centre opérationnel départemental (COD) a été activé.
- Catastrophes naturelles : 3 dossiers ont été clôturés (Chéniers, Glénic, Lourdoueix St Pierre à la suite des inondations le 30 mai 2018) et 3 dossiers sont en cours (Gouzon, La Souterraine, St Sulpice le Guéretois pour la sécheresse au cours de l'été 2018).
- Les aléas climatiques : 10 vigilances orange pour neige-verglas, vents violents ou orages.
- Grand froid, déclenchement du niveau 1 du 7 au 11 février, du 23 février au 5 mars et le 19 mars.
- Grand froid, déclenchement du niveau 2 le 26 février.
- Canicule, déclenchement du niveau 3 du 2 au 8 août.
- Mouvement des agriculteurs / blocage raffineries (du 09 au 13 juin 2018).

Le mouvement des « Gilets jaunes » contre la hausse des prix du carburant :

Le mouvement social de contestation contre la hausse du prix des carburants qui a débuté le samedi 17 novembre 2018 dans la Creuse, a réuni, au plus fort du mouvement, environ 1400 gilets jaunes avec une poursuite du mouvement le dimanche et le lundi suivants, nécessitant l'activation du Centre Opérationnel Départemental en Préfecture du 17 au 19 novembre. A l'occasion de cette journée nationale d'action, 16 ronds-points ont été occupés dans 6 communes faisant l'objet de rassemblements.

Les manifestants ont reconduit le mouvement, chaque samedi, mobilisant l'ensemble des forces de sécurité intérieure. D'une façon générale, si la mobilisation a été assez faible dans le département de la Creuse, elle a été régulière, notamment sur les ronds-points situés à la périphérie des villes de Guéret, de Sainte-Feyre, de Saint-Vaury et à La Croisière et elle n'a donné lieu à aucune violence. Sur l'arrondissement d'Aubusson, le carrefour de la Seiglière est devenu le point de rassemblement hebdomadaire des « gilets jaunes ».

La sécurité et la protection du consommateur

225 vérifications ont été effectuées en Creuse en 2018, 8 plaintes et 60 demandes d'information des consommateurs et des professionnels ont été traitées. Ces actions ont conduit à 51 avertissements, 11 injonctions et 2 procès verbaux.



Les secteurs les plus générateurs de plaintes de consommateurs ont été les véhicules d'occasion, les services d'installation à domicile, d'entretien et de réparation et la téléphonie.

Les actions phares conduites ont porté sur :

	<p>L'immobilier : Le taux d'anomalie des établissements visités issus du secteur de l'immobilier demeure élevé. Au cours de ces 4 dernières années, il oscille entre 54 et 65%. Il convient donc de maintenir une vigilance sur ce secteur d'activité par des contrôles réguliers et ciblés sur les pratiques illégales.</p>
	<p>Les ventes sur Internet : Malgré des dispositions protectrices, la vente en ligne cristallise un fort taux de mécontentement chez les consommateurs. Ces derniers, lors de leurs achats en ligne, sont encore confrontés à des problèmes de livraison, de défaillances techniques et à l'absence d'informations essentielles.</p>
	<p>Les cabines de bronzage : L'activité de bronzage artificiel représente une part encore non négligeable des prestations esthétiques et est aisément accessible par le public via les salons de bronzage et les instituts de beauté. Cette pratique a été estimée comme étant à risque depuis juillet 2009 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui a classé les UV artificiels comme cancérigènes certains pour l'homme. Les contrôles ont permis de vérifier le respect par les professionnels des fondamentaux de la nouvelle réglementation.</p>
	<p>Les signes de qualité: Le service CCRF a réalisé des enquêtes dans le cadre de la campagne de contrôle des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP).</p>

La sécurité alimentaire et la protection animale

Les services de l'État sont au service du citoyen pour prévenir les impacts des dangers sanitaires, protéger les consommateurs et les producteurs.

Les faits marquants sur 2018 en Creuse portent sur deux thématiques

* Sécurité de l'alimentation

- **6 alertes** d'origine alimentaire : salmonelles, , ...
- des **enquêtes physiques et téléphoniques** dans le cadre d'alertes alimentaires nationales ou régionales (présence de la bactérie STEC dans du reblochon au lait cru, aliment de nutrition infantile, alimentation animale)
- **3 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC)** en restauration commerciale et restauration collective.

* Santé animale

- **15 suspicions de tuberculose** bovine en abattoir
- **18 mises sous surveillance de chiens mordeurs** dont 4 dépistages rabiques négatifs
- **6587 bovins** et **626 ovins** prélevés à l'équarrissage de Dun le Palestel au titre des ESST

Protéger la santé publique

La surveillance de la sécurité sanitaire s'exerce sur toute la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette.

L'inspection sanitaire dans les établissements produisant, transformant et distribuant des denrées alimentaires est menée, selon une analyse de risque de la production à la consommation, afin d'assurer la maîtrise des risques par les exploitants grâce à l'adaptation des locaux et des équipements, au respect des bonnes pratiques d'hygiène, à la qualité sanitaire des denrées alimentaires et à la mise en place du plan de maîtrise sanitaire.

Chiffres clés :

348 inspections dans les établissements produisant, transformant et distribuant des denrées alimentaires

92 % de ces établissements ont présenté un niveau d'hygiène « **Très satisfaisant** » ou « **Satisfaisant** »

29 mises en demeure

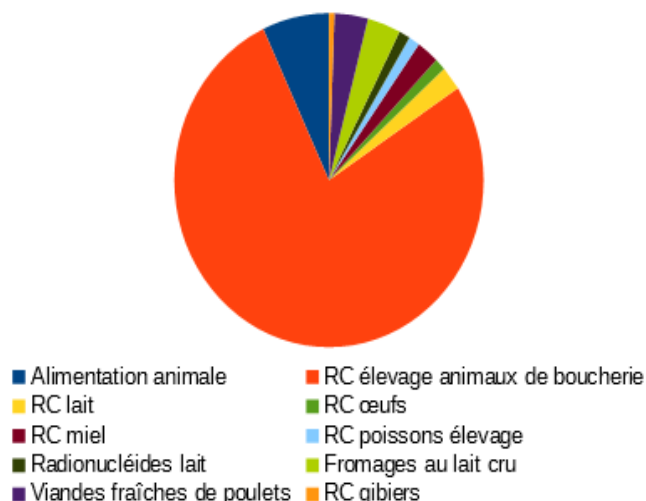
1 procès-verbal

172 prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire

Des plans de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires et des aliments pour le bétail permettent d'assurer une veille sanitaire sur des résidus chimiques (résidus de médicaments vétérinaires...), des contaminants microbiologiques (*Listeria*, histamine...) et environnementaux (radionucléides...). 172 prélèvements ont été analysés dans ce cadre en 2018.

Les résultats de ces prélèvements se sont révélés conformes au regard des seuils de contamination fixés par la réglementation européenne.

PSPC 2018 - Répartition des analyses



Protéger la santé et le bien-être animal

Le niveau sanitaire des exploitations creusoises reste particulièrement satisfaisant, il repose sur une complémentarité d'actions et un partenariat entre tous les acteurs du monde agricole tels que les organisations professionnelles agricoles, les éleveurs et les vétérinaires.

L'année 2018 a été marquée par des événements sanitaires qui ont impacté, de façon plus ou moins directe, le département :

- un retour de la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine), avec une forte recrudescence des cas cliniques et de circulation virale qui a un impact sur la reproduction des bovins ;
- la menace de la Peste Porcine Africaine à la frontière franco-belge. A ce jour, aucun cas n'a été détecté en France mais la vigilance reste de mise. Les différents acteurs creusoises sont sensibilisés et travaillent de concert. Les mesures réglementaires relatives à la biosécurité en élevage ont été renforcées par arrêté ministériel ;
- la gestion d'un foyer de salmonellose aviaire ;
- la gestion d'un foyer de loque américaine sur un rucher.

Il convient de souligner spécialement le fait que la Creuse est toujours officiellement indemne de tuberculose bovine quand la Nouvelle-Aquitaine concentre 80 % des foyers nationaux, principalement sur trois départements où des mesures très drastiques sont en cours pour effacer les foyers à risque.

2. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

La situation du marché du travail à fin décembre 2018

A fin décembre 2018, le département comptait 8 590 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A,B,C, soit une diminution de -1,2% en un an (8 690 en décembre 2017). Pour ce qui concerne de la catégorie A, 5 230 demandeurs d'emploi étaient inscrits à cette date à Pôle Emploi, soit une diminution de 0,4% sur un an.

La tendance est donc globalement plus favorable en 2018 qu'en 2017 dans le département. Toutefois, en catégorie A, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont en augmentation de 2,9% et les plus de 50 ans de 0,6%.

49,6 % des demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus (en augmentation de 4,9% par rapport à décembre 2017, suivant la même courbe que la tendance régionale). En revanche, les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an sont en nette diminution de 6,5% par rapport à décembre 2017.

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (données CVS)

	Décembre 2017	Décembre 2018	Evolution (en %) sur un an
Catégories ABC	8 690	8 590	-1,2%
↳ Inscrits depuis un an ou plus	4 060	4 260	+4,9 %
Catégorie A	5 250	5 230	-0,4%
↳ Hommes	2 880	2 910	+1,0%
↳ Femmes	2 360	2 320	-1,7%
↳ Moins de 25 ans	700	720	+2,9%
↳ 50 ans et plus	1 740	1 750	+0,6%

Le soutien à l'activité économique

2 instances sont compétentes au niveau départemental : le **CODEFI** et la **CCSF**.

Le **CODEFI** (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des Entreprises) présidé par le Préfet et co-présidé par le Directeur Départemental des Finances Publiques, qui en assure le secrétariat, s'est réuni à 4 reprises. Il a accompagné 20 entreprises (représentant 1 138 emplois) en difficulté ou ayant besoin d'être aidées dans le cadre de réorganisations ou de projets de développement sur le territoire creusois, en identifiant les leviers et les acteurs publics à mobiliser.

La **CCSF** (Commission des Chefs de Services Financiers – DDFIP, URSSAF, Assurance chômage...) s'est également réunie à 4 reprises au cours de l'année 2018. Compétente pour analyser les difficultés conjoncturelles des entreprises (possibilité de mettre en place des plans de règlement), elle a connu une baisse significative d'activité, du fait de la conjoncture économique relativement favorable au niveau national comme au niveau local.



Le paiement des dépenses des collectivités locales

La commande publique a un poids économique significatif et un paiement rapide des dépenses publiques impacte donc favorablement la trésorerie des entreprises. Le délai de paiement de ces dépenses fait l'objet d'un suivi dans les outils de gestion, en lien avec les collectivités locales. En 2018, le délai global moyen de paiement s'établit à 18,38 jours (délai de mandatement par les collectivités locales¹ : 13,99 jours + délai de paiement par le comptable² : 4,39 jours).



Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) entre les services de la DDFiP et le Conseil Départemental de la Creuse : afin de consolider le partenariat institué, la CSCF a été renouvelée en septembre 2018 avec pour axes prioritaires : l'optimisation des chaînes de la dépense (dématérialisation, évolution des modes de contrôle...) et de la recette et l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des comptes.

1 Délai entre la réception de la facture et la transmission de la demande de paiement au comptable de la DDFiP

2 Délai entre la réception de la demande de paiement appuyée de pièces justificatives et la mise en paiement

Le Plan Particulier pour la Creuse

Après une année 2017 très largement marquée par le conflit social GM&S et les élections nationales, l'année 2018 a eu comme principal fil conducteur principal pour les services de l'État en Creuse la préparation d'un plan global de revitalisation du département.

Au-delà de la prise en compte de la situation particulière de ce département, le Président de la République a proposé aux élus de la Creuse, qu'il avait invité à l'Élysée le 17 octobre 2017, à considérer ce territoire comme un laboratoire d'expérimentation territoriale des politiques publiques. Ils les a incités à se montrer imaginatifs tout en envisageant la généralisation aux autres territoires hyper-ruraux de ce qui aurait bien fonctionné en Creuse.

Dès le 18 décembre 2017, une première salve de propositions a été transmise par la préfecture au commissariat général à l'égalité des territoires.

En réunion interministérielle du 12 janvier 2018, le Premier ministre a décidé de placer auprès du préfet de la Creuse, un directeur de projet afin d'accompagner les forces vives du département dans l'élaboration d'un plan ambitieux.

De ce fait, une lettre de mission au préfet, signée par le Premier ministre le 25 janvier, est venue préciser le cadre du plan de revitalisation. Elle demande notamment que soit mise en place une gouvernance « *pertinente, solide et partagée* » et respectueuse des équilibres politiques. Cette gouvernance a vocation « *à définir les projets concrets et opérationnels d'aménagement et de développement économique pour permettre au département d'initier un réel et durable sursaut* ».

Dès le 1^{er} mars 2018, M. Philippe RAMON, directeur de projet était installé.

Après avoir rencontré les principaux acteurs du territoire et mis en place une plateforme numérique collaborative (RESANA) en liaison avec le SGAR Nouvelle-Aquitaine, il a organisé un séminaire à la préfecture le 23 mars, pour arrêter la gouvernance du Plan Creuse, partager un diagnostic, définir un objectif et une stratégie d'ensemble.

- Un objectif : initier un rebond démographique durable à partir de la valorisation de ressources endogènes du département, la création d'activités et l'attrait de populations nouvelles.

- Des publics cibles :

- * les entreprises,
- * les jeunes couples actifs,
- * les personnes d'âge médian (40-50 ans) résidant dans un grand centre urbain qui décident de s'engager dans une nouvelle vie à la campagne,
- * les jeunes retraités disposant d'un certain pouvoir d'achat.

- Une stratégie :

- * accompagner les atouts portant une image forte du territoire ;
- * soutenir les entreprises innovantes ; créer, développer et conforter les « activités de niche » potentiellement productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire ;
- * accentuer les conditions du bien vivre en Creuse.

- 17 groupes de travail ont été constitués, tous pilotés par un référent (élu de la République, élu économique ou une personnalité qualifiée creusoise proposée par le comité de pilotage) ;
- entre le 11 avril et le 20 juin pas moins de 45 réunions de travail ont été organisées avec pour objectif d’initier, dans chaque domaine, des projets concrets et réalisables dans un délai suffisamment bref pour contribuer à la dynamique.

Les services de l’État, très mobilisés pour accompagner l’ensemble de ces travaux, ont néanmoins eu pour consigne de ne rien imposer et de laisser les forces vives du territoire exprimer leurs ambitions sans retenue. Le directeur de projet a indiqué, à l’occasion de chaque première réunion de groupe, que l’objectif n’est pas de « refaire le monde » mais de bien mettre tous les acteurs du territoire en ordre de marche pour lancer des projets concrets, l’État se fixant pour mission, dans toute la mesure du possible, d’accompagner ces projets et de lever les freins à leur mise en œuvre.

Une nouvelle lettre de mission, adressée à la préfète nommée par décret du 9 mai 2018, précise que le premier des enjeux sera de « *concevoir des projets qui mettent en évidence les atouts de ce territoire et ses facteurs de croissance interne* ».

Les 17 groupes de travail ont abouti à 130 propositions d’action, plus ou moins documentées.

Ces projets ont été présentés aux États-généraux du PPC le 22 juin à près de 300 personnes réunies à la maison de l’économie. Chaque référent a présenté, à cette occasion, les conclusions de son groupe de travail et les projets qui lui semblent possibles de mettre en œuvre.

L’ensemble des projets ont ensuite été organisés et mis en perspective dans un pré-projet de Plan, validé en comité de pilotage, le 16 juillet, puis transmis au commissariat général à l’égalité des territoires, le 18 juillet, respectant ainsi les délais fixés par le Premier ministre.

S’engage ensuite une phase d’échanges avec les services régionaux et centraux de l’État, avec le conseil régional Nouvelle-aquitaine, avec la banque des territoires, avec le commissariat du massif central et avec le cabinet du Premier ministre pour rechercher des financements et lever les freins réglementaires ou fiscaux identifiés.

Ces phases d’échanges et de négociations ont abouti à un nouveau projet de Plan recentré autour de 100 engagements de l’État qui ont été présentés et validés au cours d’une réunion interministérielle le 28 septembre, puis soumis à une consultation interministérielle dématérialisée entre le 2 et le 6 novembre. Le projet de plan et les arbitrages ont alors été présentés en COPIL le 12 novembre 2018 mais celui-ci n’a pas souhaité à ce stade valider le projet. En effet, plusieurs membres du comité de pilotage se sont étonnés du rejet de propositions qu’ils considéraient comme structurantes, notamment dans les domaines de la santé, de la culture, de la mobilité ou encore de l’accompagnement au changement.

Une nouvelle phase de discussion s’est donc engagée alors avec les cabinets ministériels et elle a abouti, au tout début du mois de janvier 2019, à un arbitrage du Premier ministre, notamment sur le volet financier, précisant la répartition par ministère et par programme des crédits susceptibles d’être mobilisés à l’appui du plan.

Sur la base de cet arbitrage, le projet définitif de PPC a été présenté au COPIL le 11 janvier et il a alors été approuvé à l’unanimité.

Le 5 avril 2019 le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, Jacqueline GOURAULT, se sont déplacés dans la Creuse pour la signature du PPC par tous les membres du comité de pilotage sans exception. Symboliquement, ce plan a été précédé du préambule suivant : « *Les signataires du présent document se reconnaissent dans les objectifs, la stratégie et les actions proposés par le Plan, fruit d’un travail collectif des forces vives du territoire, et s’engagent à mettre en œuvre les conditions de sa réussite, chacun dans le cadre de ses compétences respectives.* »

Le Premier ministre déclarait alors à la presse : « *Il y a quelque chose d'extrêmement prometteur dans la méthode mise en œuvre ici et dans le résultat auquel nous sommes parvenus. Peut-être d'ailleurs faudra-t-il s'inspirer de cette méthode dans le cadre de la sortie du grand débat (...). Car en laissant aux partenaires locaux le soin d'identifier les projets auxquels ils tiennent véritablement et en faisant en sorte d'en accompagner la définition et le développement, l'État remplit son rôle, celui d'un partenaire, éventuellement d'un accélérateur de développement, et pas celui (d'une institution) qui dicterait ses priorités depuis Paris.* » Il a également estimé que la mise en œuvre de ce projet démontre *"la capacité des territoires, lorsque les acteurs se rassemblent et travaillent en bonne intelligence avec l'État, de définir les projets auxquels ils tiennent "*.

Il conclut en indiquant que la méthode pourrait être reproduite dans d'autres départements en difficulté et en affirmant « *Peut-être pourrons nous dire un jour que tout a commencé dans la Creuse* ».

L'accompagnement des ex-salariés de GM&S Industry et le suivi de l'activité de LSI Industry

Au cours de l'année 2018, les efforts de l'ensemble des partenaires se sont poursuivis afin d'assurer le reclassement des ex-salariés de GM&S. Par ailleurs, une attention soutenue a été portée par l'État à LSI, entreprise issue de la reprise des activités de GM&S sur le site de La Souterraine.

- La cellule de reclassement :

La cellule de reclassement a été reconduite jusqu'au 2 avril 2019, soit 6 mois supplémentaires.

La MEFBOC a été mandatée, dans le cadre de la convention d'appui à la cellule de reclassement signée avec la DIRECCTE, pour organiser tous les job-dating qui se sont déroulés en 2018, en Haute-Vienne, en Creuse et dans l'Indre (23 janvier à Bessines, 6 mars à Guéret, 7 juin à Argenton-sur-Creuse, 9 octobre à Limoges et 27 novembre à la Souterraine)

La chargée de mission s'est occupée de toute l'ingénierie en lien avec la DIRECCTE et la cellule de reclassement :

- identification des entreprises et phoning, relances ;
- réception des fiches de postes et envoi à la cellule de reclassement ;
- réservation et installation des salles ;
- bilan à l'issue du job-dating (contact avec les entreprises afin de savoir si l'embauche a pu se concrétiser).

Les salariés étaient préalablement préparés à l'exercice par les conseillères du cabinet ALIXIO.

Parallèlement, 5 comités de suivi de la cellule mettant en présence les représentants du personnel, les différents partenaires (Pôle Emploi, Conseil Régional, Maison de l'Emploi, Pôle Emploi...) ont été organisés par la DIRECCTE.

- L'allocation temporaire dégressive :

Ce dispositif permet la prise en charge par l'État de tout ou partie du versement aux salariés licenciés pour motif économique et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré que le précédent, d'une allocation destinée à compenser cette différence de rémunération.

Cela concerne les salariés dont le licenciement est notifié ou qui adhèrent à la convention de reclassement personnalisé dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

En 2018, 34 ex-salariés de l'entreprise GM&S ont adhéré à la convention ATD ce qui a représenté un coût à la charge de l'État de 55 800 €.

- La prise en compte des risques psychosociaux :

Le Cabinet ANTHEA, retenu dans le cadre d'un marché public signé par l'Unité Régionale de la DIRECCTE, a été missionné afin d'apporter soutien et appui aux ex-salariés identifiés comme étant en difficulté.

Après la présentation du dispositif, une seule personne a souhaité bénéficier de l'accompagnement. L'action a néanmoins été reconduite fin 2018.

L'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels et son décret d'application du 23 décembre 2016 refondent le droit à l'accompagnement des jeunes en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle et sociale.

Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), dans lequel s'inscrit le Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue (PIAL) à destination des jeunes réfugiés/bénéficiaires de la protection internationale (BPI), et dont la Garantie jeunes devient une composante renforcée, est l'expression de ce droit à l'accompagnement.



La mise en œuvre opérationnelle du PACEA est confiée à la Mission Locale qui conserve son rôle d'ensemblier. Cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes, ce parcours est élaboré en concertation avec eux et adapté en fonction de leurs besoins tels qu'ils sont identifiés lors d'un diagnostic. Il est constitué de phases d'accompagnement assorties d'objectifs définis en concertation avec le jeune concerné, ce qui permet d'adapter les modalités du parcours tant en termes de durée que d'intensité. La durée maximale est de 24 mois consécutifs.

En 2018, l'enveloppe PACEA accordée par l'État (Direction Nouvelle-Aquitaine) à la Mission Locale de la Creuse s'est élevée à 32 091,17 €. La cible de jeunes envisagée en Creuse était de 794 jeunes en 2018, renégociée avec la Mission Locale à 650 jeunes, pour un réalisé à 587 jeunes, ce qui représente 2,2% du nombre de PACEA en région Nouvelle-Aquitaine (pour un poids de 1,4% de jeunes accompagnés).

Le Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue (PIAL) est un dispositif mis en œuvre dans le cadre de l'instruction interministérielle du 25 septembre 2018 à l'attention des jeunes réfugiés/bénéficiaires de la protection internationale (BPI) de moins de 25 ans révolus, dont le défaut de maîtrise du français aggrave les difficultés d'insertion professionnelle.

En 2018, le montant de l'enveloppe allouée à la Mission Locale dans le cadre du PIAL s'est élevée à 10 181,22 € pour 7 places. Au 31 décembre 2018, 6 contrats ont été signés.

Désormais insérée dans le cadre du PACEA, la Garantie Jeunes (expérimentée dans la Creuse depuis 2014 et généralisée à l'ensemble du territoire français à compter du 1^{er} janvier 2017) a bénéficié à 149 jeunes pour un objectif de 144 pour 2018.

Depuis sa mise en place et jusqu'au 31 décembre 2018, 488 personnes sont entrées dans le dispositif de la Garantie Jeunes, dont 8,4% issues du Quartier Politique de la Ville (un peu moins en 2017 : 6,4% d'entrées de jeunes issus du QPV en moyenne sur l'année).

Situation des contrats aidés :

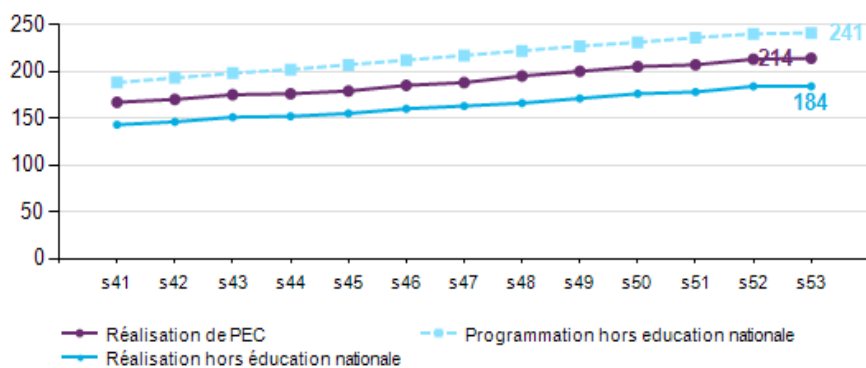
	2016			2017			2018		
	Objectif	Réalisation	% de réalisation	Objectif	Réalisation	% de réalisation	Objectif	Réalisation (Avec EN)	% de réalisation
CUI/CAE	436	421	96,6%	263	387	147,1%	241	214*	88,7%
CUI/CIE	82	93	113,4%	34	42	123,5%	0	0	
EAV	109	162	148,6%	55	72	130,9%	0	0	

* CUI/CAE : contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement à l'emploi (dans le secteur non marchand).
CUI/CIE : contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi (dans le secteur marchand).
EAV : Emploi d'Avenir.

A partir de janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés en « Parcours Emploi Compétences » (PEC) dans le secteur non marchand. Les CIE dans le secteur marchand ne sont plus financés par l'État et les emplois d'avenir ont été supprimés.

Caractéristiques des PEC (Assiette = nombre de prescriptions PEC = 214)

Evolution en cumul de la prescription de PEC



76,3%

réalisés en cumul sur un volume programmé annuel hors éducation nationale de **241** contrats

3. GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE, LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ

Les actions conduites par l'État en Creuse en matière d'aide aux personnes défavorisées, éloignées du logement ou en situation de fragilité sociale représentent près de 4,5 millions d'euros sur l'année 2018.

Le logement d'abord favoriser le passage de l'hébergement au logement

Sur le département, l'État a impulsé très activement sur le département la politique gouvernementale sur « le logement d'abord ». Les résultats obtenus autour des cinq thématiques de cette action sont encourageants, mais ils restent perfectibles sur les années à venir :

- promouvoir les attributions de logements (sociaux, privés, intermédiation locative,...) pour les personnes en hébergement généraliste : 21 ménages ont rejoint un logement en 2018. Cependant, l'objectif de 27 attributions de logements sociaux attribués n'a pas été atteint, les personnes hébergées n'offrant pas des garanties suffisantes aux bailleurs sociaux ;
- l'association Escale gère 10 places d'intermédiation locative ;
- le département compte une pension de famille – Traces de Pas à La Souterraine. Une réflexion s'organise dans le cadre du PDALHPD pour soutenir des projets ;
- l'État travaille à réduire le coût des nuitées hôtelières (3587 consommées en 2018) mises à disposition dans le cadre de l'accueil inconditionnel des personnes sans logement en mobilisant des logements sur le parc public.

L'État et le Conseil départemental, en partenariat avec des acteurs sociaux du territoire, ont également poursuivi une action volontariste dans la prévention des expulsions locatives : 185 dossiers ont été traités en 2018 et seulement 9 expulsions réelles ont été engagées avec concours de la force publique.

Enfin, fin 2018, une maraude sociale a été mise en place pour la première fois sur Guéret en partenariat entre la commune et le Comité d'Accueil Creusois. Elle vise à aller à la rencontre des personnes à la rue et à les orienter vers les structures adaptées.

L'accueil, l'hébergement et l'insertion

La Creuse, dans une dynamique partenariale forte, a consolidé son dispositif d'accueil de demandeurs d'asile et de réfugiés. Le Comité d'Accueil Creusois est l'association porteuse des structures du dispositif national d'accueil sur le département qui offre 170 places d'accueil pour les demandeurs d'asile. 2018 a vu la création de 40 places en Centre provisoire d'hébergement (CPH) à Saint-Vaury pour des réfugiés en phase de recherche d'emploi, de formation..

13 familles de bénéficiaires de protection internationale sont accueillies en Creuse dans le cadre du programme européen de réinstallation et 2 familles dans le cadre de la mobilité nationale. Une nouvelle association, « Viltais », mandatée par l'État, est désormais implantée sur le territoire creusois pour assurer la captation de logements au sein de ces deux programmes et l'accompagnement des familles concernées.

Le soutien de l'action éducative

Le développement des politiques éducatives entraîne un accompagnement fort des accueils de loisirs creusois (au nombre de 36) dans la mise en place de projets éducatifs péri et extra scolaires (en cohérence avec le temps scolaire) et dans le cadre du « plan mercredi ».

L'État a une double mission au sein de ces structures : assurer la sécurité physique et morale des mineurs avec notamment 25 inspections réalisées. Il s'agit également de permettre le développement de projets de qualité basés sur le non consumérisme d'activité et mettant en place une logique globale d'éducation populaire et de vivre ensemble auprès des enfants.



Le service civique est en continuelle expansion en Creuse ; il permet aux jeunes de s'engager et découvrir une mission d'intérêt général dans une structure à but non lucratif. Concrètement, 157 creusois ont effectué en 2018 un service civique, ce qui équivaut à environ 815 000 € de fonds d'État versés par l'Agence Nationale du Service civique.

Enfin, l'État a financé en 2018 à hauteur de 130 000 € (appel à projet et FONJEP) des projets permettant l'accès des jeunes à l'autonomie et le développement de l'éducation populaire.



En partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques 23, l'État a également déployé le plan de formation « Laïcité et Valeurs de la République ».

Ce plan vise à répondre aux besoins des agents de l'État, des bénévoles des salariés en contact direct avec le public, sur l'application du principe de laïcité dans les situations qu'ils sont susceptibles de rencontrer au quotidien dans leur activité.

En 2018, trois sessions de formation pour 37 participants (fonctionnaires, animateurs socio-culturels, adultes-relais du quartier politique de la ville) ont été organisées.

Ces formations mixtes, destinées à des publics divers, permettent d'appréhender de manière neutre et objective les éléments politiques, historiques et juridiques qui définissent ce que représente la laïcité en France aujourd'hui et les enjeux sociétaux de la mise en œuvre de ce principe.

La santé publique et environnementale

En Creuse, l'amélioration de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine demeure une priorité des services de l'ARS. Outre les inspections et contrôles effectués en 2018 sur les installations de 14 collectivités gestionnaires, tant au niveau des conditions de stockage des eaux et de leur traitement que du respect de la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de DUP pour la protection de la ressource en eau, l'ARS s'est attachée à sensibiliser les gestionnaires sur la nécessité de garantir en permanence une eau de qualité pour l'ensemble de leurs abonnés. La mise en place de périmètres de protection des captages se poursuit dans le cadre de l'instruction des dossiers portant sur leur déclaration d'utilité publique.

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives

Les associations sportives creusoises bénéficient d'un accompagnement financier, par l'intermédiaire du centre national pour le développement du sport (C.N.D.S.).

Levier d'une démarche en direction des projets de développement des comités départementaux et des associations sportives locales visant à attirer de nouveaux publics et à lutter contre les inégalités territoriales, il permet de soutenir 12 conventions pluriannuelles d'objectifs conclues de manière partenariale avec le Conseil Départemental.



En 2018, les crédits du CNDS ont atteint 340 595 € (dont 103 435 € de subvention directe pour les projets de développement des associations sportives) avec notamment la création de quatre emplois CNDS.

Le soutien au développement du sport se traduit également par des visites d'établissement d'activités physiques et sportives. Les 25 visites réalisées en 2018 ont ciblé des activités pouvant présenter des risques pour la sécurité des pratiquants : baignades, sports motorisés, centres équestres, parcours acrobatique en hauteur... 176 demandes d'avis d'autorisations d'épreuves sportives ont été instruites et 95 cartes professionnelles ont été délivrées.

4. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

L'économie agricole

Avec 4 300 agriculteurs actifs, l'agriculture représente en Creuse 10 % des emplois (contre 1,7 % en moyenne en France). Son poids économique est donc primordial dans le département : 413 M€ de chiffre d'affaires du secteur agriculture-sylviculture sur janvier à septembre 2018 représentent 13 % du chiffre d'affaires global creusois.

Pour la campagne PAC 2018, 123 M€ ont été accordés à 3 400 exploitations agricoles soit 61M€ pour les aides découplées de la production, 30M€ pour les aides couplées et 32 M€ pour l'ICHN.

S'y ajoutent les aides directes liées aux engagements en faveur de l'environnement (4M€) et les aides à l'installation (2 M€) et à la modernisation des exploitations (2,5 M€).

L'économie agricole creusoise reste essentiellement fondée sur la vente de bovins (brouards et reproducteurs) en France et hors des frontières nationales depuis les 5 centres de rassemblement agréés creusois pour l'export et les échanges. La Creuse compte également un centre de rassemblement agréé pour les échanges et export d'équidés.

	2017	2018
Animaux exportés Union européenne (dont bovins)	53254 (53103)	53036 (53024)
Animaux exportés Pays tiers (dont bovins)	744 (741)	434 (427)
Certificats sanitaires	2251	2160



Ces données sont relativement stables par rapport à 2017, hormis pour les bovins à destination des pays tiers en raison de la fermeture de certains marchés dont l'Algérie. Certains marchés connaissent des fluctuations régulières depuis quelques années en fonction des aléas sanitaires (FCO, fièvre aphteuse...).

La politique culturelle au service du territoire

La Creuse compte deux musées de France : **le musée d'art et d'archéologie de Guéret et la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson**, qui ont accueilli en 2018 plus de 50 000 visiteurs. Ces établissements sont essentiels pour l'aménagement culturel et l'attractivité touristique creusoise.

► **La Cité de la tapisserie internationale de la tapisserie d'Aubusson**, inaugurée en juillet 2016, confirme son attractivité et son dynamisme : organisation d'expositions de qualité, commandes de tissage, accueil d'artistes, conférences, visibilité au niveau national et international (Chine notamment). L'année 2018 a été particulièrement marquée par le développement du programme *Aubusson tisse Tolkien*, avec la tombée de métier de trois créations. L'obtention de l'inscription de la tapisserie d'Aubusson au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco en 2009 a constitué un encouragement supplémentaire. Son renouvellement en 2019 pourra donner lieu à des événements attractifs (en février, ont eu lieu à Aubusson les journées annuelles du réseau « Patrimoine culturel immatériel » de l'UNESCO).

Par ailleurs, les travaux sur les collections, l'intégration des fonds de l'ancienne École nationale supérieure d'art et les réflexions sur le lancement d'une seconde tranche, pour laquelle une étude de programmation a été réalisée en 2018, avec l'aide financière de la DRAC, sont autant de pistes pour l'avenir de la Cité internationale.

► **Le musée d'art et d'archéologie de Guéret**, qui conserve de riches collections d'art, d'archéologie et de sciences naturelles, se démarque par le dynamisme de son service des publics (accueillant chaque année près de 5000 enfants dans le cadre d'ateliers-visites sur temps scolaire). La DRAC poursuit son soutien financier à cette activité essentielle du musée.

Pour améliorer les conditions de conservation des collections, l'accueil des groupes scolaires et l'environnement de travail des agents, la commune de Guéret a lancé en 2015 un vaste projet de réhabilitation du musée : réserves, bureaux, service des publics. Le projet a été inscrit au CPER 2015-2020. Une étude de programmation détaillée a été réalisée en 2015, dont le rendu a permis à la fois d'acter l'engagement financier du Ministère de la Culture (670 000 € sur 2016-2019) et de solliciter les autres partenaires publics (Europe, Conseil régional, Conseil départemental). L'État interviendra aussi sur les dépenses non prises en compte par la DRAC, en particulier au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

► Les lieux de diffusion labellisés

La Scène Nationale d'Aubusson

Le théâtre d'Aubusson est installé dans un vaste bâtiment, propriété du Conseil Départemental de la Creuse, qui accueille également la Cité internationale de la tapisserie et la médiathèque. Le contrat d'objectifs et de moyens (2018-2021) liant l'association qui porte la Scène Nationale à l'État, au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, au Conseil Départemental de la Creuse et à la commune d'Aubusson a été signée le 29 août 2018 après plus d'un an et demi de concertation.

La Scène Nationale développe un nouvel axe territorial à partir d'un projet de résidences d'auteur *Visages de notre jeunesse*, en lien avec la Maison Maria Casarès, à Alloué en Charentes.

Le financement DRAC porte sur 500 000 € (Bop 131) et 58 000 € (Bop 224).

► Les lieux conventionnés : La Guérétoise de spectacle

Anciennement La Fabrique, le lieu est rebaptisé *La Guérétoise de spectacle* en lien avec l'histoire des coopératives sur ce territoire. Un nouveau projet, très axé sur la population, est en cours de définition pour une demande d'attribution de l'appellation « Scène Conventionnée d'Intérêt National (SCIN) art et création ».

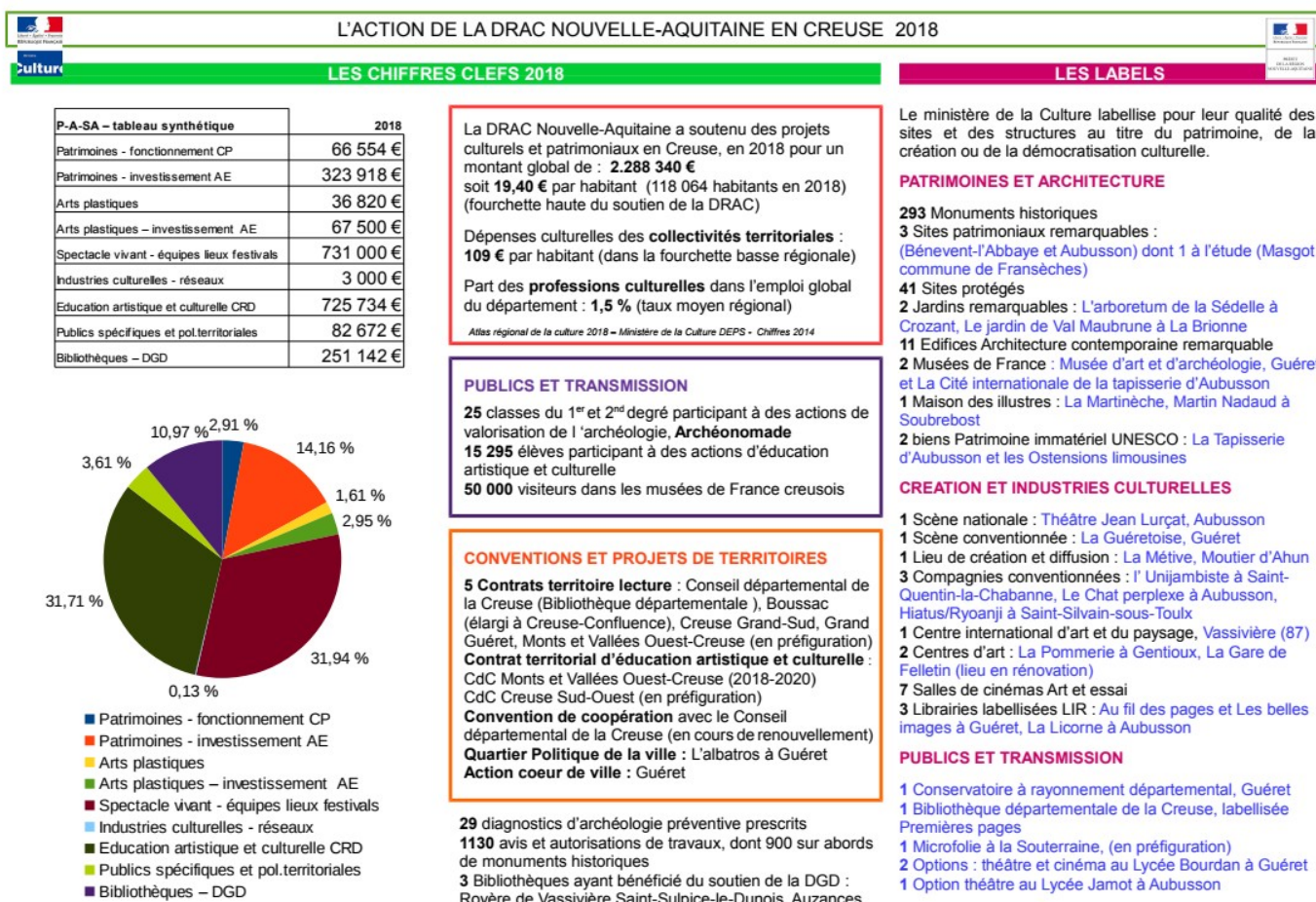
Le financement DRAC porte sur 50 000€ (Bop 131) et 23 550 € (Bop 224).

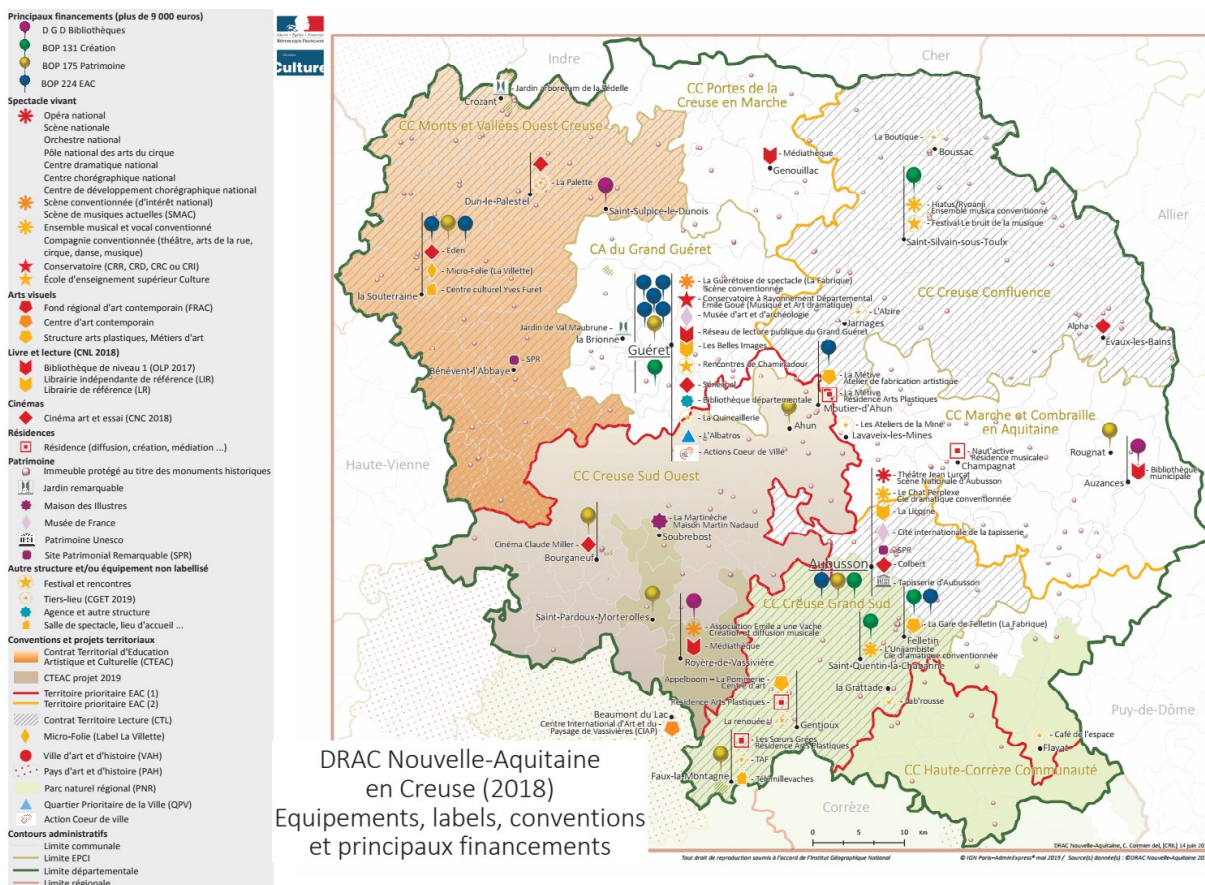
► Les équipes artistiques conventionnées

La DRAC soutient trois compagnies conventionnées pour la qualité de leur travail de création :

- deux compagnies théâtrales : la compagnie **L'Unijambiste** (65 000 €) implantée à La Vilatte/Saint-Quentin la Chabanne et le collectif **Le Chat Perplexe** à Aubusson (50 000 €) ;
- l'ensemble de musique contemporaine **Hiatus**, installé à Saint-Sylvain-sous-Toulx (renouvellement de convention : 2018-2020). Celui-ci porte, au mois d'août, le festival *Le bruit de la musique* et mène de nombreux projets d'éducation artistique pendant l'année.

Hiatus a également un projet de lieu intitulé *Epicentre*, qui devrait ouvrir en 2020 : une grange transformée en lieu de travail, de résidence artistique et d'accueil de public dans la commune de Jarnages. L'acquisition et les travaux sont financés par la Communauté de communes Creuse Confluence sur des fonds DETR. Le financement DRAC est prévu à hauteur de 50 000 €





Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et le développement des énergies renouvelables

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement reste répartie entre deux services de l'État en fonction de leurs compétences thématiques : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), d'une part, et l'unité départementale de la Creuse de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine (UD DREAL), d'autre part. Le bureau des procédures environnementales de la Préfecture joue, quant à lui, le rôle de guichet unique en la matière.

796 ICPE relèvent de la DDCSP, au titre des activités liées à l'agriculture, à l'élevage (74 % de ces ICPE concernent des élevages bovins) et à l'agro-alimentaire. Il s'agit, pour l'essentiel, d'activités déclarées, le nombre d'autorisations préfectorales étant limité à 8 et celui des enregistrements à 43. Elle y consacre environ un équivalent-temps plein.

Une vingtaine de contrôles ont été réalisés, parfois à la suite de plaintes (il convient de signaler la diminution de celles relatives aux chenils). Six arrêtés préfectoraux ont été signés en 2018. On peut citer les arrêtés d'enregistrement pour l'atelier d'engraissement de « La Ferme de Saint Martial » (Saint-Martial-le-Vieux) et l'entreprise VITANUTRITION (à Mérinchal), un arrêté portant adaptations des prescriptions au bénéfice de la CELMAR (dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment sur son centre de rassemblement) ou encore la suspension de l'activité d'un chenil.

Parallèlement, ce sont environ 75 établissements soumis à autorisation ou enregistrement au titre des ICPE qui relevaient, fin 2018, du champ de compétences de DREAL. Ils font l'objet de visites d'inspection selon des fréquences fixées à 1, 3 ou 7 ans en fonction des enjeux et hors événement particulier (de type incident, modification des activités, ...). Parmi ces établissements, on peut signaler spécialement :

- 4 établissements relèvent de la directive européenne du 24 novembre 2010 relative à la prévention de la pollution de l'air, de l'eau et du sol des installations industrielles, dite « *Industrial Emissions Directive* » (IED) (EUROCOUSTIC, LA SOUTERRAINE INDUSTRIE, DAGARD et EVOLIS 23, au titre de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Noth qui a d'ailleurs cessé ses activités) ;
- 1 établissement relève de la Directive SEVESO, classé en seuil bas (PICOTY, à Guéret).
- 14 carrières.

En 2018, l'UD DREAL a réalisé 27 inspections réparties entre contrôles à échéance normale programmés et contrôles inopinés. Elle a notamment conduit 3 inspections de sites de traitement de véhicules hors d'usage (VHU) ou de déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) en situation irrégulière. Ces inspections s'inscrivent dans le cadre d'une politique nationale de lutte contre les filières illégales de traitement des déchets.

En outre, l'UD23 a procédé à l'instruction de plusieurs dossiers relevant du régime de l'autorisation, essentiellement dans le cadre de demandes portant sur l'exploitation de parcs éoliens.

Dans le même esprit, l'on notera l'implication de l'UD pour la mise en place des procédures relatives au permis environnemental unique.

Ces autorisations, fusionnant en un acte unique, l'autorisation ICPE, le permis de construire (pour les dossiers éoliens) et, le cas échéant, l'autorisation de défrichement, la dérogation « espèces protégées » et l'autorisation au titre du code de l'énergie, nécessitent une évolution des méthodes de travail non seulement au sein de la DREAL, mais aussi dans ses relations avec tous les services concernés (Préfecture, DDT, DDCSPP, Agence Régionale de Santé, ...).

Ces nouvelles procédures - qui s'inscrivent dans des réflexions nationales relatives à la simplification administrative -, constituent désormais un enjeu prioritaire. Elles ont vocation à se concrétiser progressivement, plusieurs procédures d'enquête publique ayant été préparées en 2018 et réalisées au premier semestre 2019.

*

Dans le domaine du développement des énergies renouvelables, il apparaît que les différentes filières sont représentées dans le département : hydroélectricité, éolien, photovoltaïque au sol et en toiture, méthanisation, bois énergie, etc. Néanmoins, si la Creuse contribue au mix énergétique préconisé à l'échelle nationale, il reste d'intéressantes perspectives de développement.

Dans ce domaine, le travail des services techniques de l'État doit s'inscrire en lien étroit avec les maires des communes concernées dans un cadre juridique souvent complexe et dont le respect est d'autant plus important que les procédures contentieuses sont nombreuses (voire systématiques pour ce qui concerne les dossiers éoliens).

D'autres contraintes pèsent sur ces sujets :

- une acceptation sociale parfois difficile (éolien, méthanisation, etc.) ;
- des postes-sources trop peu nombreux, les capacités d'insertion de l'électricité produite étant parfois insuffisantes - ce qui justifie une réelle vigilance sur les travaux actuellement en cours en vue d'adoption du schéma régional dit S3REnR sous l'égide de Réseau Transport d'Electricité (RTE) ;

- la nécessaire prise en compte d'un patrimoine naturel, historique et archéologique riche ;
- l'absence de stratégie d'ensemble (spécialement dans le domaine du bois-énergie, mais aussi, par exemple, pour l'implantation d'unités de méthanisation).

Le nombre de parcs éoliens en fonctionnement reste fixé à 3, mais celui d'Azerables/Saint-Sébastien est désormais en cours de construction, d'autres projets étant désormais purgés de tout recours (Viersat/Quinssaines, Tardes-Le Chauchet-Saint-Priest).

La politique de la ville

En ce domaine, 2018 a été l'année du bilan et de la consolidation :

- le groupe de travail "développement économique, emploi, formation" né avec le contrat de ville a été relancé. Il réunit les acteurs de l'emploi pour définir ensemble les stratégies de mobilisation du public et des partenaires sur les questions d'emploi, de formation, de création d'entreprise et aussi sur les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfant). Les trois actions engagées ont mobilisé des demandeurs d'emploi ;

- Sur l'Opération "15 000 bâtisseurs", 50 demandeurs d'emploi et bénéficiaires de la protection internationale ont été mobilisés ;

- Clause d'insertion dans les marchés publics dans le projet ANRU et partenariat avec le GEIQ BTP ;

- Préparation du Séminaire "Emploi dans le quartier : A vous la parole" pour le lancement de PAQTE et 10 000 entreprises inclusives qui s'est concrétisé en 2019.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville met en évidence un besoin réel d'animation du réseau « politique de la ville », la nécessité de renforcer des actions en faveur de l'emploi, une participation citoyenne "exemplaire" et un pilier « cohésion sociale » qui démontre la pertinence des actions menées avec un doublement de la fréquentation des structures associatives par les habitants du quartier.

La politique de la ville repose désormais sur un partenariat solidement consolidé entre les collectivités territoriales, les services de l'État, les organismes de formations, les chantiers d'insertion et le GEIQ.

Pour 2018, ce sont 79 500 € de crédits spécifiques et 58 000 € destinés au financement des 3 postes d'adultes-relais qui ont été mobilisés pour la politique de la ville dans la Creuse.

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales

Concours financiers de l'État versés aux collectivités territoriales en 2017 et 2018

FONCTIONNEMENT	ANNÉE 2017				ANNÉE 2018			
	Communes	EPCI à FP	Département	TOTAL	Communes	EPCI à FP	Département	TOTAL
Dotations globales de fonctionnement	32 845 415,00		43 464 233,00	76 309 648,00	33 666 556,00		43 439 436,00	77 105 992,00
- dotation forfaitaire	20 068 474,00				19 872 107,00			
- dotation de solidarité rurale	9 757 729,00				10 569 973,00			
- dotation de solidarité urbaine	543 267,00				585 974,00			
- dotation nationale de péréquation	2 475 945,00				2 638 502,00			
- dotation de compensation des groupements		3 509 736,00		3 509 736,00		3 522 909,00		3 522 909,00
- dotation d'intercommunalité		3 611 601,00		3 611 601,00		3 509 389,00		3 509 389,00
Dotations élu local	660 526,00			660 526,00	662 756,00			662 756,00
Allocations compensatrices	3 584 148,00	1 549 916,00	2 003 818,00	7 137 882,00	3 439 297,00	1 659 461,00	2 000 310,00	7 099 068,00
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	34 580,00		3 497 541,00	3 532 121,00	34 580,00		3 488 494,00	3 523 074,00
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	-8 135 416,00		3 028 123,00	-5 107 293,00	-8 425 345,00		3 028 123,00	-5 397 222,00
- dont prélèvement	-1 417 876,00	-6 919 248,00			-1 471 376,00	-7 136 999,00		
- dont reversement	201 708,00		3 028 123,00		183 030,00		3 028 123,00	
Dotations générales de décentralisation			1 758 917,00	1 758 917,00			1 758 917,00	1 758 917,00
Dotations Générales de Décentralisation Urbanisme	1 074,86	85 870,28		86 945,14	60 730,00			60 730,00
DGE des départements – Majoration pour insuffisance de potentiel fiscal			1 991 459,00	1 991 459,00			1 792 313,00	1 792 313,00
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)			689 791,00	689 791,00			799 481,00	799 481,00
Fonds de péréquation de la CVAE des départements			509 422,00	509 422,00			328 131,00	328 131,00
R.S.A.			897 267,90	897 267,90			897 267,90	897 267,90
R.M.I.			6 833 923,00	6 833 923,00			6 833 923,00	6 833 923,00
Dispositif de compensation péréquée			5 884 488,00	5 884 488,00			6 051 878,00	6 051 878,00
Fonds de solidarité en faveur des départements			357 998,00	357 998,00			702 980,00	702 980,00
Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FDMTO)			4 843 543,00	4 843 543,00			5 266 014,00	5 266 014,00
Fonds national de péréquation intercommunales et communales (FPIC)	2 294 044,00	1 531 274,00		3 825 318,00	2 243 327,00	1 585 551,00		3 828 878,00
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	126 937,00			126 937,00	721 270,61			721 270,61
Taxe additionnelle aux Droits d'Enregistrement	1 358 980,25			1 358 980,25	1 532 528,25			1 532 528,25
Compensations à allouer aux collectivités (article 411 loi FR pour 1993)	2 115,00		8 599,00	10 714,00	1 782,00		7 074,00	8 856,00
Dotations pour titres sécurisés	50 300,00			50 300,00	102 960,00			102 960,00
TOTAL	39 741 952,11	3 369 149,28	75 769 122,90	118 880 224,29	41 177 440,86	3 140 311,00	76 394 341,90	120 712 093,76
INVESTISSEMENT	Communes	EPCI à FP	Département	TOTAL	Communes	EPCI à FP	Département	TOTAL
Fonds de compensation de la TVA	4 356 818,00	1 052 824,00	1 615 653,00	7 025 295,00	6 525 697,36	1 616 063,57	1 693 652,39	9 835 413,32
DGE Département – Fraction principale			427 881,37	427 881,37			251 213,31	251 213,31
DGE Département - Aménagement foncier			131 252,00	131 252,00			10 768,00	10 768,00
Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)			729 274,00	729 274,00			729 274,00	729 274,00
Produit des amendes de police relatives à la circulation routière	146 796,00		730 612,00	877 408,00	125 940,00		730 695,00	856 635,00
TOTAL	4 503 614,00	1 052 824,00	3 634 672,37	9 191 110,37	6 651 637,36	1 616 063,57	3 415 602,70	11 683 303,63
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	44 245 566,11	4 421 973,28	79 403 795,27	128 071 334,66	47 829 078,22	4 756 374,57	79 809 944,60	132 395 397,39

Focus sur le soutien aux investissements des collectivités locales

Tableaux relatifs aux dotations (DETR + DSIL + FNADT) pour les années 2017 et 2018

Dotations	crédits engagés		
	2017	2018	EVOLUTION 2018/2017
DETR	11 702 775,00	13 101 209,00	+ 11,95%
DSIL (contrats de ruralité) (BOP 112 en 2017 et BOP 119 en 2018)	937 489,00	1 156 117,00	+ 23,32%
DSIL (hors contrats de ruralité)	1 450 196,00	716 540,00	-32,57 %
DSIL "cœur de ville" Guéret		261 290,00	
TOTAL DSIL	2 387 685,00	2 133 947,00	-10,63 %
FNADT CPER 2015/2020	728 407,00	222 329,00	-69,48 %
FNADT section générale	-	-	
TOTAL GENERAL	14 818 867,00	15 457 485,00	+ 4,31%

Ce tableau correspond aux crédits engagés et met en évidence une progression globale des dotations de 4,31 %

Dotations	consommation des crédits de paiement		
	2017	2018	EVOLUTION 2018/2017
DETR	8 231 742,33	12 377 829,01	+ 50,37%
DSIL Contrats de ruralité 2018 (BOP 119)		88 829,76	
DSIL (hors contrats de ruralité)	893 519,02	982 512,31	+ 9,96%
DSIL "cœur de ville" Guéret		-	
TOTAL DSIL	893 519,02	1 071 342,07	+ 19,90%
FNADT CPER + volet numérique	851 770,29	290 870,54	-65,85 %
FNADT section générale	212 321,68	237 123,23	+ 11,68%
FNADT Contrats de ruralité (BOP 112)	42 346,55	595 584,66	+ 1306,45%
TOTAL FNADT	1 106 438,52	1 123 578,43	+ 1,55%
TOTAL GENERAL	10 231 699,87	14 572 749,51	+ 42,43%

Ce tableau correspond à la consommation des crédits de paiement. L'augmentation de 42,43 % résulte d'une gestion rigoureuse en liaison étroite avec les collectivités concernées.

Organisation territoriale – contrôle de légalité et conseil aux élus

Depuis le 1er juillet 2017, les limites territoriales des deux arrondissements administratifs ont évolué. Chacun d'eux compte désormais 128 communes.

Les quatre communautés de communes issues d'une fusion au 1er janvier 2016 ont procédé à la mise à jour de leurs statuts dans la mesure où elles disposaient d'un délai de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018, pour restituer ou non leurs compétences facultatives et définir l'intérêt communautaire pour leurs compétences optionnelles.

Le contrôle de légalité est désormais centralisé et recentré sur les actes à enjeux en matière de respect des statuts des EPCI et des règles qui régissent l'urbanisme, la commande publique et la fonction publique territoriale. Il implique d'accompagner les élus dans l'exercice de leurs attributions pour contribuer à la sécurité juridique de leurs décisions, en particulier dans ces domaines sensibles.

21 057 actes ont été reçus à la préfecture au titre du contrôle de légalité (dont 2 552 au titre de la commande publique, 2 786 au titre de la fonction publique territoriale et 2 204 au titre de l'urbanisme).

Le taux de télétransmission des actes via l'application @ctes atteint désormais 64,49 %.

La chambre régionale des comptes a été saisie à 2 reprises, une fois pour déséquilibre réel du budget et la seconde fois pour absence de vote du budget.

Enfin, dans le cadre d'un plan de redressement pluriannuel, une collectivité fait l'objet d'un suivi automatique par la CRC.

Contractualisation 2018-2020 avec le Conseil Départemental de la Creuse

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit un dispositif de contractualisation, dit « de Cahors », institué dans la cadre de la conférence nationale des territoires.

L'objectif est d'impliquer les collectivités territoriales pour baisser le déficit des administrations publiques à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat sans baisse brutale de dotation. Afin d'individualiser la contribution des collectivités par rapport à l'objectif national de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, une contractualisation entre les Préfets et 322 collectivités – régions, départements, 145 communes et 63 EPCI a été instituée.

Le Conseil Départemental de la Creuse est la seule collectivité creusoise à avoir contractualisé avec l'État. Deux possibilités étaient ouvertes en ce qui concerne le département de la Creuse :

- une modulation à la baisse compte tenu de la population en diminution ;
- une modulation à la hausse compte tenu de la baisse des dépenses de la collectivité entre 2014 et 2016.

Finalement, l'objectif retenu a consisté à limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement du Département de 1,35 %. Le contrat correspondant a été signé le 29 juin 2018.



5. MODERNISER L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Des procédures dématérialisées en fort développement notamment dans le domaine de la fiscalité

En matière de **fiscalité des particuliers**, l'adhésion aux évolutions numériques est notable, puisque près de 47 % des foyers fiscaux creusois ont déclaré en ligne (contre 40 % en 2017) et que 54,60 % d'entre eux effectuent désormais leurs paiements de façon dématérialisée et ce malgré un contexte marqué par une population vieillissante et une couverture internet encore perfectible.

Dans le domaine de la publicité foncière, l'obligation au 1^{er} janvier 2018 pour les notaires de déposer la plupart des actes via l'application télé@cte a fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement attentifs. De fait si, fin 2017, le taux de dématérialisation des publications notariales creusaises s'élevait à 74,45 %, ce taux a évolué de façon très favorable pour atteindre plus de 94 % fin 2018.

Une adaptation progressive du réseau territorial de la DDFiP

Afin de tirer parti du développement de la dématérialisation dans un contexte de technicité croissante des métiers, l'adaptation du réseau des services de la DDFiP s'est poursuivie afin de constituer des structures recentrées sur leur cœur d'activité et de taille suffisante pour assurer un service de qualité :

- création au 1^{er} janvier 2018 de la Trésorerie Santé Publique : une nouvelle entité spécialisée destinée à regrouper progressivement l'activité de tenue des comptabilités des établissements publics de santé (EPS) et des établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS). Elle a vu son périmètre élargi au 1^{er} janvier 2019, avec le transfert des derniers établissements autonomes ;
- après une phase de concertation au printemps 2018, le réseau infra-départemental a été resserré avec la fermeture au 1^{er} janvier 2019 des Trésoreries de Crocq et de Saint Vaury ;
- au 1^{er} janvier 2019, une première étape a été franchie en matière de transfert de l'activité recouvrement de l'impôt depuis 7 des 12 trésoreries vers les services des impôts des particuliers (SIP). Les équipes des trésoreries vont ainsi pouvoir se concentrer sur la gestion des collectivités locales ;
- enfin, l'année 2018 a également été consacrée à la préparation de la fusion des 2 SPF (Services de Publicité Foncière) d'Aubusson et de Guéret programmée pour mars 2019.

Au-delà de ces opérations, en milieu d'année 2018, le DDFiP de la Creuse a été sollicité par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics pour réfléchir avec l'administration centrale et d'autres directeurs à un nouveau schéma d'organisation territoriale à moyen terme, schéma que le Ministre est venu présenter le 21 mars 2019 lors de sa visite dans le département et qui est désormais soumis à concertation.

6. SOUTENIR L'ACTION ÉDUCATIVE

Les principaux chiffres

➤ *Élèves scolarisés dans le département pour le premier degré (public et privé) :*

- Constat en septembre 2018 : 7856 élèves (dont 2793 en maternelle pour le public)
234 élèves dans les écoles privées.
- Évolution par rapport à 2017 : diminution globale de 200 élèves (- 206 pour le public et + 6 pour le privé)

➤ *Élèves scolarisés dans le département pour le second degré (public uniquement sur le territoire) :*

7 611 à la rentrée 2018 (baisse de 45 élèves par rapport à 2017) répartis comme suit :

- Collèges : 4 348 (dont 222 SEGPA)
- Lycées : 2 326
- Lycées professionnels : 937

Le département de la Creuse représente 15,5 % des effectifs du secondaire de l'académie de Limoges.

Le nombre d'écoles et d'établissements

Le département de la Creuse comprend :

- 153 écoles publiques et 3 écoles privées
 - 31 écoles maternelles
 - 25 écoles élémentaires (classes du cours préparatoire au cours moyen)
 - 97 écoles primaires (écoles comportant des classes maternelles et élémentaires)

dont 56 écoles sont constituées en 24 Regroupements Pédagogiques.

L'enseignement est découpé en 3 circonscriptions :

- Guéret I : secteur nord du département
 - Aubusson : secteur sud du département
 - Guéret II ASH : secteur Guéret ville + enseignement adapté et scolarisation des élèves en situation de handicap.
- 18 collèges publics
 - 5 lycées publics
 - 4 lycées professionnels

L'enseignement hors établissements

- ***CNED réglementé***

70 élèves sont inscrits au CNED pour 2018-2019 contre 85 l'année dernière.

Les motifs principaux de cette inscription sont l'itinérance des parents (79 %) et la raison médicale (20 %).

23 % des élèves suivent une scolarité de premier degré, 77 % de second degré dont 13 % en SEGPA et 19 % en dispositifs particuliers (remise à niveau).

- **Instruction dans la famille**

71 élèves sont instruits dans la famille en 2018-2019 (72 en 2017-2018) dont 55 % pour le premier degré et 29 % pour le second degré.

Évolution : en 10 ans, le nombre d'enfants instruits hors institution est également passé de 43 (CNED réglementé + instruction dans la famille) à 128. Cette augmentation est observée au niveau national.

Les résultats aux examens de la session 2018

2 202 candidats aux examens de l'Éducation Nationale se sont présentés à la session 2018 avec :

- une progression du taux de réussite pour le CAP,
- une diminution de ce taux pour le Diplôme national du brevet et le baccalauréat professionnel,
- des résultats proches des taux académiques.

Type d'examen organisé en Creuse	Candidats	Taux de réussite Creuse	Rappel 2017	Variation	Taux de réussite académique 2018
Diplôme national du Brevet (série générale)	953	86 %	90 %	-4	88 %
Diplôme national du Brevet (série professionnelle)	106	71 %	72 %	-1	77 %
CAP	232	83 %	80 %	+3	82 %
Baccalauréat général	408	90 %	89.9 %	+0.1	91 %
Baccalauréat technologique	218	93,6 %	94,1 %	-0.5	89 %
Baccalauréat professionnel	173	82 %	88 %	-6	83 %
Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	209	78 %	78 %	0	77 %

7. QUELQUE TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2018

Prélèvement à la source (PAS) : l'année 2018 a été marquée par une grande campagne de communication et d'information autour de cette réforme. 30 réunions publiques ont été organisées à l'attention des collectivités locales, du secteur hospitalier, des entreprises privées (et leurs représentants), des experts comptables, des particuliers et associatifs ou assimilés et d'autres administrations.

Les démarches auprès de la presse écrite et radio se sont multipliées (22 articles presse et internet et 5 émissions radio sur France Bleu Creuse) afin de vulgariser, rassurer et accompagner les particuliers et les collecteurs. Les employeurs ont généralement compris l'intérêt de la préfiguration puisque plus de 70 % des collectivités locales s'y sont engagées et ont ainsi permis de faire figurer une simulation sur les bulletins de paye de leurs agents dès l'automne 2018.



Quatre visites ministérielles : Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le Secrétaire d'État chargé du Numérique en mai 2018, le Ministre de l'Agriculture en septembre 2018 et le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse en novembre 2018.

